

Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 04 Qualité et sécurité des soins aigus | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | PAAM1S04 | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | XASI1040 | | |
| Bloc | 15 | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 34 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Emmanuelle CLAES (emmanuelle.claes@helha.be) Giuseppina BREMBATI (giuseppina.brembati@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) 04 "Qualité et sécurité des soins aigus" est composée de 3 Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Hygiène, sécurité et organisation du travail
- Principes d'organisation et d'administration
- Techniques de manutention, de transport et de transfert intra muros

Ces activités d'apprentissage apportent aux étudiants les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier·e spécialisé·e en soins intensifs et aide médicale urgente.

Il s'agit de contextes où l'infirmier·e collabore aux activités médicales en extrahospitalier et en intrahospitalier.

L'infirmier·e est amené·e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité
- 2.2 Appliquer le code de déontologie
- 2.3 Inscrire son action dans le cadre institutionnel
- 2.4 S'engager dans une réflexion éthique

Compétence 3 **Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives**

- 3.1 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.2 Accompagner les pairs dans leur formation
- 3.3 Participer à la démarche qualité
- 3.4 Participer à la gestion organisationnelle, administrative et technique de l'unité
- 3.5 proposer des pistes de réflexion et de changement basées sur les résultats de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

- L'étudiant sera capable d'assurer les règles d'hygiène, de sécurité, de qualité des soins dans les contextes aigus et complexes
- L'étudiant sera capable de gérer les ressources nécessaires dans des situations complexes et/ou aigus

- L'étudiante sera capable d'utiliser les ressources matérielles et humaines dans les transports et transferts de patient

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

| | | |
|-----------|---|------------|
| PAAM1S04A | Hygiène, sécurité et organisation du travail | 6 h / 1 C |
| PAAM1S04B | Principes d'organisation et d'administration | 6 h / 1 C |
| PAAM1S04C | Techniques de manutention, de transport et de transfert intra muros | 22 h / 1 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

| | | |
|-----------|---|----|
| PAAM1S04A | Hygiène, sécurité et organisation du travail | 10 |
| PAAM1S04B | Principes d'organisation et d'administration | 10 |
| PAAM1S04C | Techniques de manutention, de transport et de transfert intra muros | 10 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil inférieur à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement.

Les acquis spécifiques des activités de l'UE sont des ressources permettant d'intervenir de manière sécuritaire et de qualité auprès des personnes soignées, leur entourage et en équipe.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Hygiène, sécurité et organisation du travail | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 15_PAAM1S04A | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | CASI1041 | | |
| Bloc | 15 | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 6 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Emmanuelle CLAES (emmanuelle.claes@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) 04 "Qualité et sécurité des soins aigus" est composée de 3 Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Hygiène, sécurité et organisation du travail
- Principes d'organisation et d'administration
- Techniques de manutention, de transport et de transfert intra muros

Ces activités d'apprentissage apportent aux étudiants les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier·e spécialisé·e en soins intensifs et aide médicale urgente.

Il s'agit de contextes où l'infirmier collabore aux activités médicales en extrahospitalier et en intrahospitalier. L'infirmier·e est amené·e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- L'étudiant sera capable d'assurer les règles d'hygiène, de sécurité, de qualité des soins dans les contextes aigus et complexes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les contenus abordent entre autres la recherche en hygiène dans les domaines spécifiques des soins intensifs et des urgences en se basant sur des données probantes et en respectant une rigueur scientifique (principales infections nosocomiales rencontrées en USI, les germes responsables, physiopathologie des infections et moyens diagnostiques utilisés, recommandations visant à lutter contre les infections nosocomiales, précautions standard et additionnelles).

Sont également abordés des outils pour aider, dans la pratique professionnelle, à prévenir les risques professionnels dans le domaine des soins aigus.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Dispositifs d'aide à la réussite

Mise en place de dispositif de façon spécifique, individuelle ou collective en fonction des demandes.

Sources et références

Se référer aux ouvrages et références bibliographiques partagées lors des cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours
Supports PowerPoint
Syllabus

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette AA est évaluée par un examen écrit au Q1 en présentiel et par un examen écrit en présentiel au Q3.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil inférieur à 8/20 entre les différentes activités d'apprentissage. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU) » disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Principes d'organisation et d'administration | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 15_PAAM1S04B | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | CASI1042 | | |
| Bloc | 15 | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 6 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Emmanuelle CLAES (emmanuelle.claes@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) 04 "Qualité et sécurité des soins aigus" est composée de 3 Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Hygiène, sécurité et organisation du travail
- Principes d'organisation et d'administration
- Techniques de manutention, de transport

Ces activités d'apprentissage apportent aux étudiants les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier-e spécialisé-e en soins intensifs et aide médicale urgente.

Il s'agit de contextes où l'infirmier collabore aux activités médicales en extrahospitalier et en intrahospitalier. L'infirmier-e est amené-e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- L'étudiant sera capable de gérer les ressources nécessaires dans des situations complexes et/ou aigus

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Introduction à la sécurité et qualité des soins aux patients
2. Présentation des plans pluriannuels du SPF Santé Publique
3. Introduction à la communication entre équipe soignante
4. Introduction au LEAN management: comparatif approche industrielle - approche santé, présentation de différents outils LEAN

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral
- Cas cliniques

Dispositifs d'aide à la réussite

Mise en place de dispositif de façon spécifique, individuelle ou collective en fonction des demandes.

Sources et références

Se référer aux sources bibliographiques transmises lors des cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours
Supports Powerpoint
Syllabus

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette activités d'apprentissage est évaluée par un examen écrit au Q1 en présentiel et par un examen écrit en présentiel au Q3.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil inférieur à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU)» disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Techniques de manutention, de transport et de transfert intra muros | | | |
|---|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | 15_PAAM1S04C | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | CASI1043 | | |
| Bloc | 15 | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 1 C | Volume horaire | 22 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Giuseppina BREMBATI (giuseppina.brembati@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 10 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) 04 "Qualité et sécurité des soins aigus" est composée de 3 Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Hygiène, sécurité et organisation du travail
- Principes d'organisation et d'administration
- Techniques de manutention, de transport et de transfert intra muros

Ces activités d'apprentissage apportent aux étudiants les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier-e spécialisé-e en soins intensifs et aide médicale urgente.

Il s'agit de contextes où l'infirmier collabore aux activités médicales en extrahospitalier et en intrahospitalier.

L'infirmier-e est amené-e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- L'étudiant-e sera capable d'utiliser les ressources matérielles et humaines dans les transports et transferts de patient-e-s

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Manutention en pré hospitalier :

1. Le matériel de relève
2. le matériel d'immobilisation
3. les techniques d'évacuation et de relève
4. le transport d'une victime

Transfert intra muros et TIMI :

- Exercices pratiques en lien avec la théorie

Démarches d'apprentissage

- Observation et mise en place matériel immobilisation
- Utilisation du matériel pour mobilisation
- Mise en situation
- Exercices de desinccarceration

Dispositifs d'aide à la réussite

- Atelier pratique supervisé

Sources et références

Mise en condition - Relevage - Immobilisation. Denis LEJEUNE - CFPSA Province Hainaut.
 PHTLS , Secours et soins préhospitaliers aux traumatisés;
 Circulaire ministérielle du 10/0/2023 sur les nouvelles techniques d'immobilisation spinale
 recommandations du CNSMU

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- PWP à disposition des étudiant.e-s
- Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage consiste en un examen pratique au Q1.
 Pour le Q3, il s'agit également d'un examen pratique.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exp | 100 | | | Exp | 100 |

Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil inférieur à 8/20 entre les différentes AA. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU)» disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).